Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section des INSTALLATIONS CLASSEES
DPI - BPUPE – SIC- LL- n° 2016 - 111

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de AVESNES-LES-BAPAUME

S.C.A UNEAL

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION
D'UNE NOUVELLE STATION DE SEMENCES ET DE SILOS

ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

La Préfète du Pas-de-Calais
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-10-135 du 24 juillet 2015 modifié portant délégation de signature ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU la demande présentée par M. le Directeur de la S.C.A UNEAL, dont le siège social est situé 1, rue Marcel LEBLANC - 62054 SAINT-LAURENT-BLANGY cedex, en vue de procéder à la construction et à l'exploitation d'une nouvelle station de semences et de silos situés au lieu-dit « Le Vieux Tordoir » - R.D 929 à AVESNES-LES-BAPAUME (62450) ;

VU les plans produits à l'appui de la demande ;

VU l'ordonnance de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE en date du 17 mai 2016 désignant M. Bernard PORQUIER, ingénieur sécurité, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Pierre CAMUS, artisan, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE :

ARTICLE 1er :

La demande ci-dessus visée sera soumise à l'enquête publique pendant **31 jours**, du 20 juin 2016 au 20 juillet 2016 inclus.

La Présidente du Tribunal Administratif de Lille a nommé M. Bernard PORQUIER, ingénieur sécurité, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Pierre CAMUS, artisan, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

ARTICLE 2 :

Le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette installation, en Mairie de AVESNES-LES-BAPAUME où il est déposé, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Un dossier numérique est également consultable en mairies de BAPAUME, BEAULENCOURT, BIEFVILLERS-LES-BAPAUME, BIHUCOURT, FAVREUIL, GREVILLIERS, GUEUDECOURT, LIGNY-THILLOY, RIENCOURT-LES-BAPAUME, SAPIGNIES et WARLENCOURT-EAUCOURT.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 3 :

M. Bernard PORQUIER, ingénieur sécurité, retraité, Commissaire-Enquêteur, sera présent à la Mairie de AVESNES-LES-BAPAUME, siège de l'enquête :

- le lundi 20 juin 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 29 juin 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 9 juillet 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 13 juillet 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 20 juillet 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

afin de recevoir les observations que pourrait susciter cette exploitation.

Les observations qui lui seront présentées par écrit devront être signées des déclarants, il les annexera au registre d'enquête déposé en Mairie de AVESNES-LES-BAPAUME.

Celles qui seront rédigées sur le registre d'enquête devront être signées des auteurs.

Celles qui seront faites verbalement seront consignées par lui sur le registre d'enquête déposé en Mairie de AVENES-LES-BAPAUME; il les fera signer par les déposants ou à défaut, les certifiera conformes aux dépositions.

ARTICLE 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie de AVESNES-LES-BAPAUME et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

L'enquête sera également annoncée par les soins de la Préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

L'avis d'enquête, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (« Publications/Consultation du Public/Enquête Publique/ICPE Autorisation »).

ARTICLE 5 :

Le public peut demander des compléments d'informations à Mme Amélie LERBUT (03.21.23.74.74) chargée du suivi du dossier.

ARTICLE 6 :

Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées.

ARTICLE 7 :

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la Préfecture - Bureau des Procédures d' Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (« Publications/Consultation du Public/Enquête Publique/ICPE Autorisation »).

ARTICLE 8 :

A l'issue de l'enquête, la Préfète du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

ARTICLE 9 :

Les Conseils Municipaux des communes de AVESNES-LES-BAPAUME, BAPAUME, BEAULENCOURT, BIEFVILLERS-LES-BAPAUME, BIHUCOURT, FAVREUIL, GREVILLIERS, GUEUDECOURT, LIGNY-THILLOY, RIENCOURT-LES-BAPAUME, SAPIGNIES et WARLENCOURT-EAUCOURT, donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 10 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, les Maires de AVESNES-LES-BAPAUME, BAPAUME, BEAULENCOURT, BIEFVILLERS-LES-BAPAUME, BIHUCOURT, FAVREUIL, GREVILLIERS, GUEUDECOURT, LIGNY-THILLOY, RIENCOURT-LES-BAPAUME, SAPIGNIES et WARLENCOURT-EAUCOURT et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 19 mai 2016
Pour la Préfète,
Le Directeur Délégué,

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Dominique KIRZEWSKI

Copies destinées à :

- S.C.A UNEAL - 1, rue Marcel LEBLANC - BP.50159 - 62054 SAINT-LAURENT-BLANGY cedex
- Mairies de AVESNES-LES-BAPAUME, BAPAUME, BEAULENCOURT, BIEFVILLERS-LES-BAPAUME, BIHUCOURT, FAVREUIL, GREVILLIERS, GUEUDECOURT, LIGNY-THILLOY, RIENCOURT-LES-BAPAUME, SAPIGNIES et WARLENCOURT-EAUCOURT
- M. Bernard PORQUIER, Commissaire-Enquêteur
- M. Jean-Pierre CAMUS, Commissaire-Enquêteur suppléant
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à LILLE
- Mme la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE
- Dossier
- Chrono